



Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme vous le savez sans doute votre syndicat, le SAPAP, traverse actuellement une période compliquée qui nécessite des explications.

Vous devez en effet savoir que le 4 avril dernier la Fédération UNSA TRANSPORT a fait circuler sur les réseaux sociaux la copie d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Direction des Ressources Humaines d'Aéroports de Paris.

Dans cette lettre signée du Secrétaire Général de la Fédération UNSA TRANSPORT et datée du 6 avril 2022, il était stipulé que le SAPAP était désormais radié de la fédération UNSA TRANSPORT, et que dès lors automatiquement le syndicat SAPAP perdait sa représentativité, la représentativité étant de ce fait récupérée par la Fédération UNSA TRANSPORT.

Le motif invoqué par la fédération UNSA TRANSPORT pour justifier cette radiation est le non-paiement par l'UNSA-SAPAP de sa quote-part fédérale (35 € par adhérent), alors qu'il s'agit en fait d'un simple retard de paiement ; le SAPAP s'était toujours acquitté de sa cotisation UNSA TRANSPORT depuis son affiliation à l'UNSA en 2002.

Cette perte de représentativité que la Direction d'Aéroports de Paris considère comme allant de soi, en se basant sur une jurisprudence de la Cour de cassation, nous écarte pour le moment de toute négociation.

Le SAPAP, syndicat légalement constitué, et qui a toujours été représentatif depuis 1988, conteste bien évidemment cette justice expéditive et a saisi les tribunaux pour que sa représentativité soit rétablie.

Trois rendez-vous avec les juges sont d'ores et déjà prévus en septembre prochain :

1°/ **Le 13 septembre 2022** : Le rendu du jugement concernant les délégués syndicaux contestés par la Direction d'ADP (l'audience s'étant tenue le 28 juin dernier)

2°/ **Le 15 septembre** : Le référé au tribunal de Paris pour faire annuler la radiation par la Fédération UNSA TRANSPORT

3°/ **Le 27 septembre** : Le jugement de fond au tribunal de Paris concernant cette radiation que le SAPAP conteste sur la forme et sur le fond

Cette façon de faire de la Fédération UNSA TRANSPORT ne nous laisse pas indifférents et c'est pourquoi nous nous battons pour que les salariés soient défendus par un vrai syndicat légalement constitué, comme nous l'avons toujours été, et non pas par une simple section syndicale d'une Fédération. Une toute petite poignée de nos anciens militants ont pourtant décidé de rejoindre cette section syndicale, qui serait soi-disant plus respectueuse et plus démocratique.

Comment peuvent-ils prétendre cela alors qu'ils avaient toujours voté en faveur des accords mis à la signature, en Commission Administrative. Ces mêmes individus avaient approuvé la signature de l'accord de performance collective (APC) alors que la Fédération UNSA TRANSPORT était contre. Vont-ils défendre au sein de la Fédération UNSA TRANSPORT la suppression du statut du personnel d'Aéroports de Paris et le rattachement à la Convention Collective de Branche du Personnel au Sol du Transport Aérien ?

Chacun jugera mais sachez que le Syndicat Autonome des Personnels Aéroports de Paris continuera à défendre les salariés de l'entreprise, comme il l'a toujours fait depuis 1988. Ses militants ne sont pas des apparatchiks qui vont prendre leurs consignes à la Fédération. Ce sont vos collègues de travail, qui œuvrent sans relâche pour la défense de nos droits et de nos acquis.

Bien entendu, quels qu'en soient les résultats, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ces différentes actions en justice. Le SAPAP continuera de défendre l'intérêt des salariés, même dans un contexte difficile.

En attendant, toute l'équipe du SAPAP vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

